



LE HERISSON CRAVENTAIS

- LE JOURNAL DE L'APAC -



Arrêté du 17 Avril 1981 fixant la liste des mammifères protégés sur tout le territoire :
Art.1er. Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps (...) la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la naturalisation des mammifères d'espèces non domestiques suivantes (...) : Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*), Musaraigne aquatique (*Neomys fodiens*), Ecureuil (*Sciurus vulgaris*) (...)



-N°22-
-JUILLET 2002-





Edito

L'équipe municipale élue en 2001 a manifesté un esprit d'ouverture et de dialogue qu'il faut saluer et qui s'est concrétisé récemment par une consultation des habitants sur l'emplacement du monument aux morts et par l'organisation de réunions publiques sur le prochain contrat rural. Celle du 14 juin, consacrée à l'analyse de la situation par l'architecte-paysagiste Madame Laure Planchais, a été très intéressante. Ne manquez pas d'assister nombreux et de participer à la réunion **du samedi 6 juillet à 14 heures** au cours de laquelle sera exposé un projet.

Le bureau de l'APAC, conformément aux objectifs de notre association, se devait de présenter loyalement ses propositions et ses réflexions critiques, ce qui fut fait par écrit et lors d'une entrevue avec Monsieur le Maire, dans le seul but de conserver et, si possible, améliorer un bon cadre de vie à Cravent.

Voici, dans leur état actuel, les opinions principales de notre association :

- L'aménagement de la place de l'église devrait maintenir en permanence un aspect arboré. Il est possible qu'il apparaisse nécessaire de supprimer certains tilleuls, soit parce qu'ils semblent trop près du mur de l'église, soit parce qu'ils sont trop vieux ou malades. Mais les arbres situés près de la route devraient être respectés. Enlever tous les tilleuls et les remplacer par de jeunes sujets ne serait une solution valable que dans l'avenir lointain après des années d'aspect dénudé.

- Les bâtiments annexes plaqués contre le mur de l'église sont bien laids. On pourrait les détruire ou, au contraire, les restaurer avec une toiture en tuiles plates ou en ardoises, cette seconde solution conservant un local pour les jeunes et un local pour abriter les vélos et vélomoteurs.

- La question de l'éventuel déplacement du monument aux morts est difficile. Comme tout symbole il peut avoir une signification différente selon les sensibilités de chacun. Le transfert dans le cimetière ne poserait pas de problème pour ceux qui veulent honorer les morts de leurs familles ou amis ou ceux, dignes d'éloges, qui veulent manifester et faire partager avec leurs concitoyens leur devoir de mémoire patriotique, lors des cérémonies officielles. Ceux-là trouveront toujours le chemin du monument où qu'il se trouve. Ceux qui souhaitent le maintien sur la place ont des motivations diverses. Les uns sont attachés aux traditions de nombreux villages et à leurs souvenirs personnels. Les autres sont surtout attentifs à la fonction de ce symbole dans un lieu public de passage : réveiller ou éveiller la

mémoire des souffrances et des sacrifices du passé chez des jeunes ou des moins jeunes, réservés sur ce point mais pas nécessairement insensibles ou indifférents. Enfin, nombreux sont ceux qui estiment que le devoir de mémoire ne doit pas se limiter à la seule guerre de 1914-1918 mais s'étendre à toutes les victimes des guerres ou persécutions, ce qu'une plaque devrait rappeler à tous.

Pour ces raisons, avec cette adjonction et des aménagements plus esthétiques, nous pensons qu'il vaudrait mieux que le monument aux morts soit bien en évidence au centre de la place.

- Nous nous félicitons qu'une priorité soit accordée à la sécurité de la circulation dans toutes les voies du bourg et des hameaux et pas seulement sur la D52. Un sens unique permanent sur la route de Lommoye, dans une direction à définir, peut être utile mais ne sera pas suffisant. Il faudra d'autres dispositions efficaces pour réduire la vitesse des véhicules et permettre aux piétons et aux voitures d'enfants de circuler de façon commode et sûre.

Dans notre objectif d'animation nous poursuivons en 2002-2003 les randonnées pédestres, en essayant de trouver des parcours et des horaires permettant d'accueillir les enfants en cours de scolarité, et nous sommes volontaires pour participer à l'aménagement des chemins ruraux (signalisation, équipement). L'APAC en collaboration avec d'autres craventais intéressés souhaite organiser une nouvelle bourse aux plantes en octobre (s'adresser à Sylvie Carlier). Nous tenons à la disposition des craventais une documentation sur la maison rurale en Ile de France (s'adresser à Brigitte Gasquet).

Bonnes vacances à tous !

Jean Badoual
Président de l'APAC





— LA MARCHE

Le 7 juin, notre dernière sortie 2001-2002 nous a mené par la route des crêtes, de Vétheuil à La Roche Guyon : vue splendide et très belle matinée ensoleillée pour la joie de tous les participants.

Les vacances arrivent et nous allons marquer un temps d'arrêt pour cet été. Nous ne reprendrons nos balades que le samedi 5 octobre prochain. Rendez-vous à 9 heures place de l'église : reprise avec l'incontournable première du "TOUR DE CRAVENT", marche facile d'environ 8 / 10 kilomètres. L'expérience de l'année passée nous amène à limiter chaque sortie à 10 / 12 kilomètres maximum.

Autre enseignement : organiser le même samedi après-midi une "SPÉCIALE ENFANTS" disons de 4 / 5 kilomètres.

Pour les grands comme pour les enfants, certaines sorties pourraient peut-être se développer autour d'un thème : initiation à la forêt, la faune et la flore, l'eau etc...

Il faudrait bien entendu l'aide et la participation de tous : qu'en pensez-vous ?

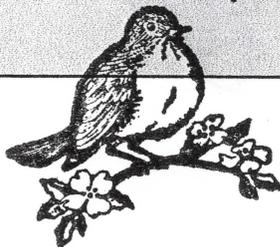
Pour aborder plus largement ces questions, nous vous proposons de se retrouver autour d'un pot à la maison des sports le samedi 5 octobre vers 12 h 30, après la balade.

Bonnes vacances à tous, avec un temps j'espère plus clément !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'APAC

La prochaine Assemblée Générale de l'Association pour la Protection et l'Animation de Cravent (APAC) se tiendra le dimanche 22 septembre à 10 heures 30 dans la boutique de Michel Chenuet.

A cette occasion, toute personne souhaitant adhérer à l'APAC pourra rencontrer le bureau de l'association.



Courrier des lecteurs

Le sort du monument aux morts inquiète les anciens (Hérisson n°21). Qu'en est-il des jeunes ?

Tout le monde s'accorde aujourd'hui sur la nécessité de redonner aux jeunes des points de repère ainsi qu'une meilleure connaissance, un plus grand respect des valeurs et des symboles républicains. Un retrait du monument aux morts de la voie publique ne serait-il pas contradictoire avec cette tâche éducative ? On peut le craindre. Les monuments commémoratifs, même modestes, même peu regardés, sont les symboles de l'appartenance nationale, sentiment bien différent d'un patriotisme étroit fondé sur le rejet de l'Autre. Ce sentiment n'est pas le monopole d'une minorité, il appartient à tous il est un facteur important d'identité et de solidarité.

Malgré toutes les précautions prises (plaque ? Installation solennelle dans le cimetière ?...) une impression d'irrespect risquerait de subsister après ce "déménagement". Faire la morale aux jeunes pour qu'ils respectent les lampadaires, boîtes aux lettres, abribus et autre mobilier urbain serait-il alors parfaitement cohérent ?

En moins d'un demi-siècle, la France et d'autres pays ont subi l'hécatombe de 1914-18, la guerre de 1939-45, la Shoa, la guerre du Viet-Nam, le conflit algérien. Nous ne la savons que trop aujourd'hui : "ignorer l'histoire c'est se condamner à la revivre". Notre modeste monument aux morts est un pan de cette histoire qu'il faut connaître. Aux dernières nouvelles, notre municipalité partagerait ce point de vue. S'il en est bien ainsi, tant mieux.

Suzanne Quiers-Valette
juin 2002

